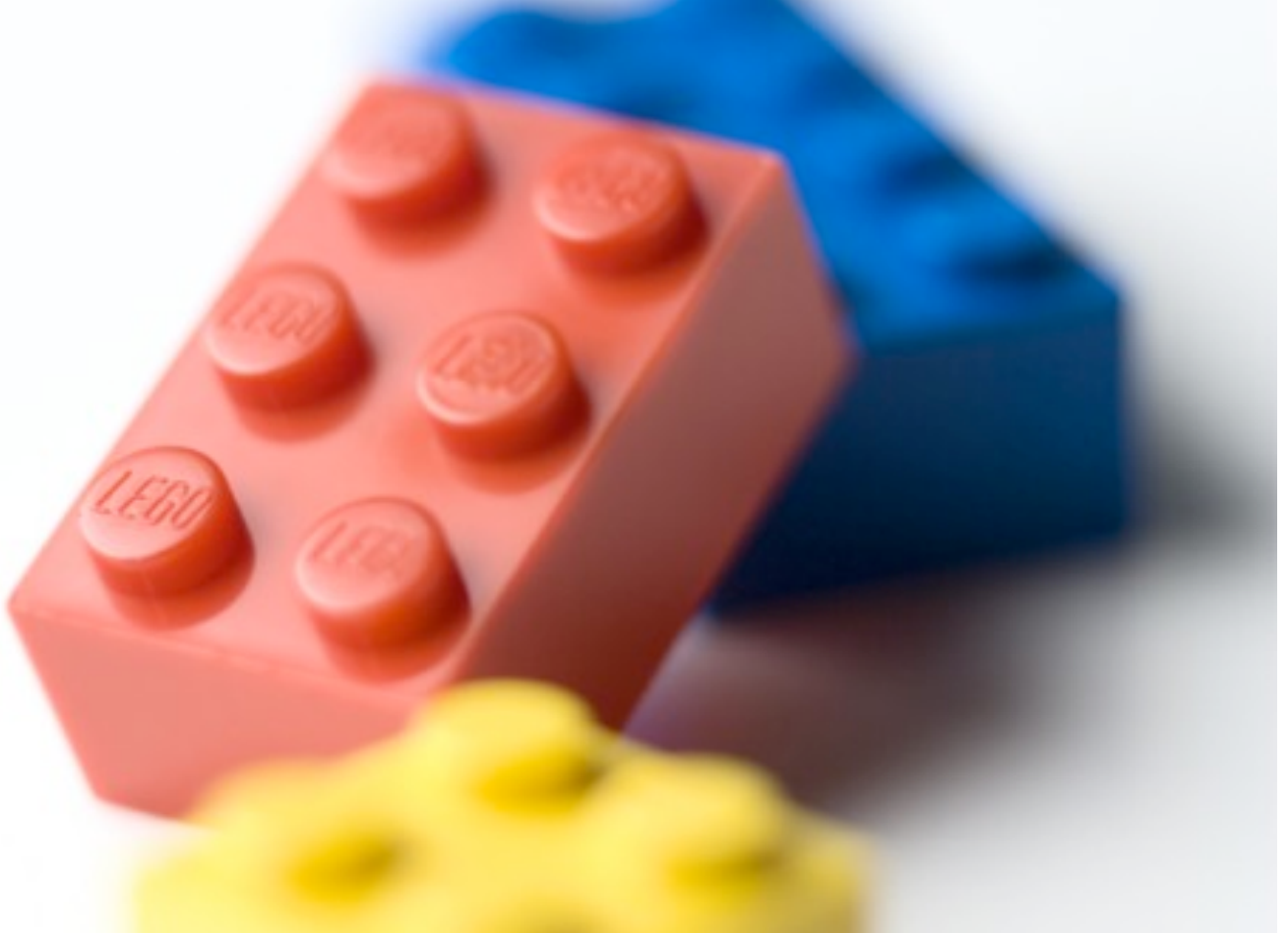


Le Bureau Etudiant de la Faculté de Droit

# LEGO ATTAQUE ICE-WATCH



**Pieter Van Den Broecke** et **Ronan Tigner** sont avocats au Barreau de Bruxelles et spécialistes en droit de la propriété intellectuelle chez Linklaters LLP. Ils reviendront sur le litige qui a opposé Lego à Ice-Watch au sujet de l'emballage *trop ressemblant*, pour Lego, à son bloc de construction.

**Quoi :** Débat - Conférence

**Quand :** Lundi 13 Février 2012

**Lieu :** ULB - Auditoire A.Y.2.108

**Temps :** 18h00-19h30

En partenariat avec :

**Linklaters**



«Le créateur belge de montres Ice-Watch doit emballer différemment ses produits vendus dans notre pays et ce, à la suite d'une décision de justice, rapportent vendredi les journaux "De Standaard" et "Het Nieuwsblad".

Le géant des jouets Lego estime en effet que la boîte utilisée pour présenter la montre Ice-Watch ressemble trop à un bloc de Lego. (...) Selon Lego, l'engouement suscité par les montres Ice-Watch est en partie dû à leur emballage. Les montres sont présentées dans une boîte qui ressemble très fortement à un bloc de Lego. (...)

La législation belge sur les pratiques du commerce et la protection des consommateurs dit notamment que l'acheteur ne peut pas être trompé quant à l'origine commerciale d'un produit. C'est en ce sens que le juge a donné raison à Lego. Ice-Watch doit à présent modifier ses emballages en Belgique, de même que certains éléments de décoration de ses magasins.»

**Belga - 9 décembre 2011**



Pieter Van Den Broecke  
et Ronan Tigner sont  
avocats au Barreau de  
Bruxelles et spécialistes  
en droit de la propriété  
intellectuelle chez  
Linklaters LLP.

Me. Van Den Broecke et Me. Tigner feront dans un premier temps un rappel théorique des règles et de la jurisprudence en la matière. Ce sera notamment l'occasion de revenir sur un arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne défavorable à Lego.

Il s'agira ensuite de présenter l'arrêt rendu par le tribunal de commerce de Bruxelles. : rappel des faits, arguments des parties en présence et jugement.

Enfin, il y aurait un moment de prévu pour que les participants puissent poser l'une ou l'autre question ou faire valoir leurs observations.

Les participants auront la possibilité de discuter pendant le drink qui sera organisé après la conférence.

En partenariat avec :

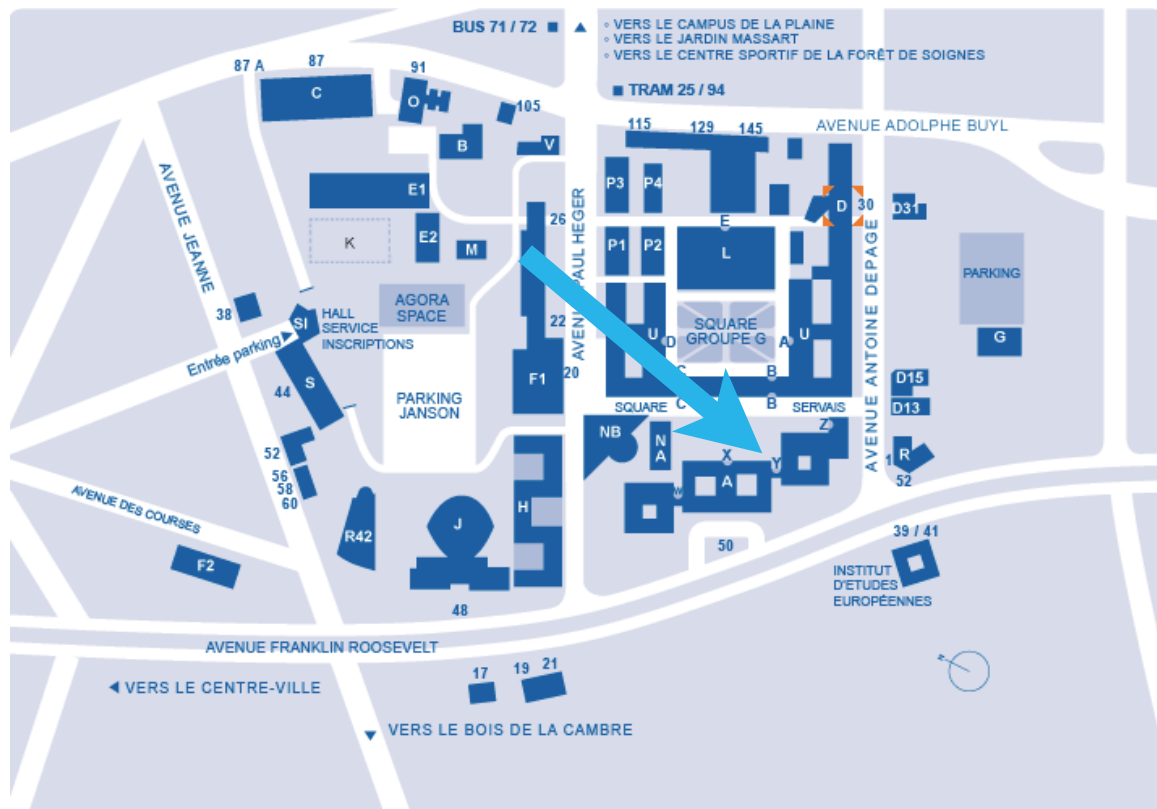
**Linklaters**



# INFORMATIONS

DATE LUNDI 13 FEVRIER 2012 - DE 18H00 A 19H30

LIEU UNIVERSITE LIBRE DE BRUXELLES - CAMPUS DU SOLBOSCH -  
AUDITOIRE A.Y.2.108  
AVENUE F. ROOSEVELT, 50- 1050 BRUXELLES



ENTREE 5 EUROS POUR LES AVOCATS  
2 EUROS POUR LES AVOCATS-STAGIAIRES, LES SCIENTIFIQUES  
ET LES ACADEMIQUES  
ENTREE GRATUITE POUR LES ETUDIANTS  
PAYABLE AU COMPTE BE87 0016 2960 9494

POINTS 1.5 POINTS  
FORMATION CONTINUE : AGREATION O.B.F.G.

INFOS BUREAU ETUDIANT DE LA FACULTE DE DROIT - ULB  
TEL : 02.650.39.24  
MAIL : CULTURE@BE-DROIT.BE